

MAIRIE DE LE RETAIL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025**

Réunis sous la présidence de Madame Véronique GILBERT, Maire, à la Mairie.

Présents : Mesdames Marie-Noëlle BEAUDET, Claudette CHARRIER, Véronique GILBERT
Messieurs Sébastien BERGUER, Damien DAVIGNON, Rémy NEAU

Excusés/pouvoirs : Henriette BEAUDET pouvoir à Marie-Noëlle BEAUDET, Carine BERNARD pouvoir à Sébastien BERGUER, Jean-Pascal GUIOT pouvoir à Véronique GILBERT, Arnaud POIRALT pouvoir à Damien DAVIGNON

Absent : Charles BARRIBAUD

Date de la convocation : 9 septembre 2025

Ordre du jour :

- Environnement : installations classées pour la protection de l'environnement – enquête publique SAEML 3D ENERGIE sur la commune de Fenieux, projet de parc éolien
- Voirie : place de l'Albizia : matérialisation places de parking – création d'une zone végétalisée et décroutage de la place pour la réalisation d'un bicouche
- Finances : demande de subvention amende de police pour travaux Place de l'Albizia
- Bâtiment communal, le Logis de la Forêt : création mur de soutènement, côté office traiteur
- Bâtiment communal : local attenant à l'église
- Cérémonies : 11 novembre - vœux du maire
- Questions diverses

Madame Véronique GILBERT a ouvert la séance à 20h30 et propose Sébastien BERGUER comme secrétaire de séance.

Approbation Procès-Verbal :

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 16 juillet 2025 soulève des observations. Aucune objection n'étant émise, il propose de passer à son adoption.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

• ENVIRONNEMENT : INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ENQUETE PUBLIQUE SAEML 3D ENERGIE SUR LA COMMUNE DE FENIEUX, PROJET DE PARC EOLIEN

Délibération : 036-15-09-2025

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'une enquête publique est en cours sur le territoire de la commune de Fenieux, du lundi 8 septembre au vendredi 10 octobre 2025 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par SAEML 3D ENERGIES, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien, comportant quatre éoliennes et deux postes de livraison sur la commune précitée.

Les observations et propositions pourront être apposées sur le registre d'enquête en mairie de Fenieux, ou également adressées par correspondance au commissaire enquêteur, voie électronique, et sur registre numérique.

La commune se trouvant incluse dans le rayon d'affichage fixé dans la nomenclature des installations classées, l'affichage réglementaire a été publié. Un débat est mené par l'assemblée qui avait reçu les éléments avec l'ordre du jour de la réunion.

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer. Il est procédé à un vote à main levée :

- **s'est PRONONCE :**

4 voix « Contre » - 4 voix « oui » et 2 « Abstention »

• **VOIRIE : PLACE DE L'ALBIZIA - MATERIALISATION DE PLACES DE PARKING – CREATION D'UNE ZONE VEGETALISEE ET DECROUTAGE DE LA PLACE POUR LA REALISATION D'UN BICOUCHE**

Délibération : 037-15-09-2025

Lors du conseil du 16 juillet 2025, ce dossier avait été discuté, mais en attente de réception de devis supplémentaires.

La parole est donnée à Damien Davignon, en charge du dossier.

♦ Matérialisation de places de parking : deux entreprises ont répondu. Après étude des devis et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **RETIENT** la proposition de l'entreprise AXIMUM de Coulonges-Sur-l'Autize pour un montant de 1 207.50€HT soit 1 449€TTC

♦ Décroustage-crétion zone végétalisée : réception d'un devis. Le montant s'élève à la somme de 4 398.79€ HT soit 5 278.55€ TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise Dubin d'Allonne pour un montant de 4 398.79€ HT soit 5 278.55€ TTC

Un dossier Amende de Police va être déposé auprès des services du Conseil Départemental (date de fin de dépôt des dossiers : décembre 2025 – commission en juin 2026).

Voix : 10 « Pour »

• **FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AMENDE DE POLICE POUR LES TRAVAUX PLACE DE L'ALBIZIA**

Délibération : 038-15-09-2025

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux relatifs à la réfection de la place de l'Albizia et ainsi qu'à la matérialisation de places de parking vont faire l'objet d'une demande de subvention, Amende de Police, auprès des services du Conseil Départemental, pour un montant de travaux estimé à 5 606.29€ HT, correspondant aux devis suivants :

- entreprise Dubin : 4 398.79€ HT
- entreprise AXIMUM : 1 207.50€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le projet qui lui est présenté
- **SOLLICITE** la subvention Amende de Police
- **ARRETE** le plan de financement comme suit :
 - Subvention Amende de Police (30%) : 1 681.88€
 - Fonds propres (70%)..... : 3 924.41€

- **CHARGE** Madame le Maire de faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Voix : 10 « Pour »

• **BATIMENT COMMUNAL LE LOGIS DE LA FORET : MUR DE SOUTÈNEMENT COTE OFFICE TRAITEUR**

Lors du conseil en date du 16 juillet, ce dossier avait été abordé, mais l'élù référent était absent. Madame le Maire donne ainsi la parole à Rémy Neau, en charge des demandes de devis.

Nature des travaux : pose de panneaux préfabriqués pour retenir la terre et remise en état des remblais le long du mur en remplacement de la clôture vétuste qui fait, actuellement, la séparation du site du Logis de la Forêt (coté office traiteur), de la propriété de l'ACCA.

Après discussion il est décidé d'attendre la fin de l'année afin de voir les dépenses affectées à l'article voirie, en fonctionnement. Selon le budget les travaux seront reportés à l'année prochaine.

• **BATIMENT COMMUNAL : LOCAL ATTENANT A L'EGLISE**

Lors du conseil municipal du 16 juillet 2025, avait été discutée l'hypothèse de la démolition du local attenant à l'église. En l'absence de Henriette Beaudet, Claudette Charrier prend la parole. Après discussion des membres présents :

- est **ACCORDEE** la démolition du local
- la démolition sera faite en régie par l'adjoint technique

• **CEREMONIES :**

11 novembre : La cérémonie aura lieu le mardi 11 novembre.

Programme : 11h30 RDV à la mairie, allocution, dépôt de gerbe, vin d'honneur au Logis de la Forêt.

Comme les précédentes années, Damien Davignon et Arnaud Poirault sont en charge de la boisson.

Le traditionnel repas des Aînés aura lieu salle d'activités.

Il sera demandé à Nina Bertaux, si elle le désire, de confectionner la gerbe avec l'aide de Marie-Noëlle Beudet.

Vœux du Maire : la traditionnelle cérémonie des vœux aura lieu le samedi 10 janvier 2026, 16h au Logis de la Forêt.

QUESTIONS DIVERSES :

Armoire réfrigérée : l'armoire réfrigérée de l'office traiteur, qui présentait des dysfonctionnements, a été remplacée. Un administré a demandé à la récupérer pour un montant de 150€. Requête acceptée.

Busage fossé route de la Ronfrère : un rendez-vous a été pris avec l'entreprise Gouband. A revoir au prochain conseil.

Mur terrain amphithéâtre : le mur du passage menant à l'amphithéâtre est en mauvais état. Ce passage est de plus en plus utilisé puisque les photos et cérémonies laïques se déroulent dans l'amphithéâtre. Après concertation des membres présents, un devis sera demandé à l'entreprise Gouband lors de son intervention pour les travaux route de la Ronfrère.

Bulletin municipal : comme les années précédentes, il sera demandé à Carine Bernard d'être en charge du bulletin municipal. Demande d'impression auprès de Copy Color de Bressuire.

Tracteur communal : les réparations relatives au joint de culasse et au chargeur frontal se sont élevées à la somme de 2 964.68€ TTC.

Intervention travaux parking du Logis et revêtement de la cour : Rémy Neau en charge du dossier est en attente d'une réponse de l'entreprise Bonneau. Ce dernier indique être également en attente du devis de l'entreprise Palluau pour le Logis.

Damien Davignon fait part à l'assemblée que du lierre envahit le pan du mur, côté office traiteur (mitoyenneté avec les bâtiments de l'ACCA).

Prochaine réunion de conseil : jeudi 16 octobre, 20h30 à la mairie

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal étant épuisé, Madame Véronique GILBERT, lève la séance à vingt-deux heures cinq minutes

Le Président

Véronique GILBERT

le Secrétaire

Sébastien BERGUER

Les Membres

Charles BARRIBAUD
Absent

Henriette BEAUDET
Excusée/Pouvoir

Marie-Noëlle BEAUDET

Carine BERNARD
Excusée/Pouvoir

Claudette CHARRIER

Damien DAVIGNON

Jean-Pascal GUIOT
Excusé/Pouvoir

Rémy NEAU

Arnaud POIRAULT
Excusé/Pouvoir